



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1894

Gratuités partielles de frais de location de salles municipales de spectacle et/ou de frais de captation audiovisuelle accordée aux associations et organismes suivants : Chorale Voix si voix là - F.N.A.T.H. - Collectif Reliance sur les situations de handicap - Eclair Femina Club de Lyon - C.A.L.A. - Association Art Scène - Le Ciné de Montchat - Association Magic Arribart Production - Association socio-culturelle du lycée du Parc - Association Entrez les artistes - Compagnie Art R Natif. Montant total : 16 161,52 euros HT

Direction Centrale de l'Immobilier

**Rapporteur** : Mme GAY Nicole

**SEANCE DU 14 MARS 2016**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 17 MARS 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 15 MARS 2016

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. DURAND (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme HOBERT (pouvoir à Mme FRIH), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2016/1894 - GRATUITES PARTIELLES DE FRAIS DE LOCATION DE SALLES MUNICIPALES DE SPECTACLE ET/OU DE FRAIS DE CAPTATION AUDIOVISUELLE ACCORDEE AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES SUIVANTS : CHORALE VOIX SI VOIX LA - F.N.A.T.H. - COLLECTIF RELIANCE SUR LES SITUATIONS DE HANDICAP - ECLAIR FEMINA CLUB DE LYON - C.A.L.A. - ASSOCIATION ART SCENE - LE CINE DE MONTCHAT - ASSOCIATION MAGIC ARRIBART PRODUCTION - ASSOCIATION SOCIO-CULTURELLE DU LYCEE DU PARC - ASSOCIATION ENTREZ LES ARTISTES - COMPAGNIE ART R NATIF. MONTANT TOTAL : 16 161,52 EUROS HT (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 février 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

- **La chorale Voix si, Voix là** : 5 chemin de Montauban – 69005 Lyon, est un ensemble vocal qui aborde différents répertoires du chant choral et différentes périodes de l'histoire de la musique, en proposant des programmes thématiques (le cinéma, le jazz, les animaux, etc.). La chorale présente un concert tous les deux ans avec une mise en scène de son spectacle et régulièrement, elle en présente des extraits "chantés" dans divers sites, fêtes, rencontres et festivals. Elle comprend actuellement 24 choristes et vit des cotisations de ces derniers.

En cette année 2015, elle a organisé son concert le 10 novembre à la salle Paul Garcin.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 400,00 € HT.

- **La FNATH (Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés) - Groupement du Rhône** : 254 rue de Créqui – 69003 Lyon, a pour objet d'obtenir l'amélioration du sort des victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles, ainsi que de tous les handicapés et d'assurer leur défense et leur représentation au niveau local et départemental.

Elle a présenté son gala annuel de variétés le 29 novembre 2015 à la salle Albert Thomas.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 2 688,00 € HT.

- **Collectif Reliance sur les situations de handicap, l'éducation et les sociétés** : 86 rue Pasteur – 69007 Lyon, a pour but de relier durablement les chercheurs et les praticiens, d'aider à la mise en place d'interventions diverses (congrès, symposiums, colloques, journées d'étude, parrainages, pilotages de projets...), de collaborer à des programmes de recherche, d'encourager des publications et des initiatives individuelles.

Il a organisé, le 1<sup>er</sup> décembre 2015, à la salle Paul Garcin, un spectacle de danse "Murmures d'outrenoir" autour de l'œuvre de Pierre Soulages, créé et interprété par la Compagnie Singulier Pluriel de Montpellier, qui associe danse et signes de la langue des signes qu'elle fait découvrir et promeut (partir du mot signé pour le transformer en chorégraphie).

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 500,00 € HT.

- **L'Association gymnique Eclair Femina Club Lyon** : 23 rue de Bourgogne – 69009 Lyon, est une association de gymnastique sportive pour enfants et gymnastique d'entretien pour adultes, qui détient l'agrément de Jeunesse et Sports.

Elle organise chaque année un goûter de Noël pour ses adhérents enfants.

Sa salle étant trop exigüe pour recevoir tous les enfants qu'elle veut contenter et les moyens financiers de l'association étant réduits, elle a utilisé le 9 décembre 2015 la salle Annexe Latreille, pour laquelle elle a sollicité la gratuité de la location.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 91,00 € HT.

- **L'Association CALA (Compagnie des Artistes Lyriques Associés)** : 11 rue du Griffon – 69001 Lyon, s'est donnée pour objectif de perpétuer à Lyon, la tradition du théâtre d'opérette et de l'art lyrique. Les relations entre la Ville de Lyon et l'association sont, depuis 1999, définies par une convention, par laquelle la Compagnie s'engage à favoriser l'accès à la vie artistique pour toutes les catégories sociales par des tarifs incitatifs et des actions d'aide à l'emploi dans le domaine du chant lyrique.

La convention actuelle prévoit un montant forfaitaire de 8 000,00 € HT par an, d'exonération de frais de location de salles.

Dans le cadre de sa saison 2015-2016, l'Association a organisé le spectacle "La Vie Parisienne" d'Offenbach et a utilisé la salle Albert Thomas du 5 au 10 janvier 2016.

Au-delà du montant "conventionné", les frais de location sans exonération pour ce spectacle se sont élevés à 11 122,00 € HT, constitués de :

- 10 704,00 € de frais de location ;
- 418,00 € de frais de captations audiovisuelles.

- **L'Association Art Scène** : 27 quai Tilsitt – 69002 Lyon, a pour objet de réaliser des pièces de théâtre, d'organiser des manifestations artistiques et culturelles au profit d'œuvres, associations ou institutions humanitaires ou caritatives.

Dans ce cadre, elle a présenté plusieurs séances d'un spectacle théâtral, joué par des bénévoles de l'association, du 20 au 24 janvier 2016 à la salle Paul

Garcin. Les bénéficiaires de ce programme ont été reversés à l'œuvre "20 ans – 1 projet", qui aide les jeunes cancéreux à se réinsérer professionnellement pendant et après leur maladie.

Les frais de location et de captation audiovisuelle sans exonération se sont élevés à 1 250,00 € HT.

- **L'Association Le Ciné de Montchat** : MJC de Montchat – 53 rue Charles Richard – 69003 Lyon, a pour objet de faire découvrir des films grand public faisant partie du patrimoine culturel mondial et destinés plutôt à un public familial ; ces films sont choisis dans le respect des valeurs de l'éducation populaire.

En lien avec la MJC de Montchat et des parents d'élèves bénévoles de l'ex ciné-club de l'école Louise, elle a organisé une projection cinématographique à la salle Barbara le 22 janvier 2016.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 206,00 € HT.

- **L'Association Magic Arribart Production** : 20 petite rue de la Viabert – 69006 Lyon, a pour objet la création et la mise en scène de spectacles sur le thème de la magie et de l'illusion et le partage d'activités autour de ce thème.

Dans ce cadre, elle a présenté le spectacle "Mystères d'Orient", les 30 et 31 janvier 2016, à la salle Rameau au profit de l'Association Orchidée qui soutient et réalise les projets d'enfants gravement malades dans les hôpitaux.

Les frais de location et de captations audiovisuelles sans exonération se sont élevés à 3 413,00 € HT.

- **L'Association socio-culturelle du Lycée du Parc** : 1 boulevard Anatole France – 69006 Lyon.

Avec son aide, les élèves des classes préparatoires ont organisé, le 9 février 2016, à la salle Edouard Herriot, le 7<sup>e</sup> concert des classes préparatoires, durant lequel certains d'entre eux se sont produits.

Les frais de location et de captation audiovisuelle sans exonération se sont élevés à 919,00 € HT.

- **L'Association Entrez les Artistes** : chez Frédérique Sibille, 4 avenue Foch – 69006 Lyon, a pour objet de réaliser des pièces de théâtre, d'organiser des manifestations artistiques et culturelles au profit d'œuvres, associations ou institutions humanitaires, caritatives ou de santé.

Dans ce cadre, elle a présenté plusieurs séances de la pièce intitulée "Les belles sœurs" (pièce en trois actes de Eric Assous) jouée par des bénévoles de l'association, du 2 au 6 mars 2016 à la salle Paul Garcin.

Les bénéficiaires de ce programme ont été reversés, afin de sensibiliser le public lyonnais aux causes qu'elles soutiennent, à trois associations :

- "Kanz", dont le but est de favoriser, promouvoir et soutenir un développement adapté et concerté des régions rurales tunisiennes ;
- "DEBRA-France", dont le but est de soutenir la recherche autour de la maladie de l'épidermolyse bulleuse ;
- "Santé Afrique" dont le but est de former et d'équiper des équipes locales chirurgicales en Afrique.

Les frais de location sans exonération se sont élevés à 1 350,00 € HT.

- **La Compagnie Art R Natif** : 4 rue Imbert Colomès – 69001 Lyon, a pour objet la production, la transmission, la création et la réalisation de tous projets artistiques.

Elle organise, le 24 mars 2016, à la salle Paul Garcin, une représentation théâtrale.

Les frais de location et de captation audiovisuelle sans exonération s'élèvent à 600,00 € HT.

Où l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

## **DELIBERE**

1- **La chorale Voix si, Voix là** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Paul Garcin, le 10 novembre 2015, soit un montant de 170,00 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

2- **La FNATH (Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés) - Groupement du Rhône** est exemptée de la totalité des frais liés à la location de la salle Albert Thomas, le 29 novembre 2015, soit un montant de 2 688,00 € HT. Les arrhes versées seront remboursées (ancien contrat : arrhes remboursées car gratuité totale accordée).

3- **Le Collectif Reliance sur les situations de handicap, l'éducation et les sociétés** est exempté partiellement des frais liés à la location de la salle Paul Garcin, le 10 novembre 2015, soit un montant de 440,00 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

4- **L'Association gymnique Eclair Femina Club Lyon** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle André Latreille annexe le 9 décembre 2015, soit un montant de 63,50 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

5- **L'Association CALA (Compagnie des Artistes Lyriques Associés)** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Albert Thomas, du 5 au 10 janvier 2016, et à la captation audiovisuelle, soit un montant de 8 000,00 € HT.

6- **L'Association Art Scène** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Paul Garcin, du 20 au 24 janvier 2016, soit un montant de 875,00 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

7- **L'Association Le Ciné de Montchat** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Barbara le 22 janvier 2016, soit un montant de 143,50 € HT correspondant à 1 jour de gratuité. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

8- **L'Association Magic Arribart Production** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Rameau les 30 et 31 janvier 2016 et aux captations audiovisuelles, soit un montant de 2 389,10 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

9- **L'Association socio-culturelle du Lycée du Parc** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Edouard Herriot le 9 février 2016 et à la captation audiovisuelle, soit un montant de 357,42 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

10- **L'Association Entrez les Artistes** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Paul Garcin du 2 au 6 mars 2016, soit un montant de 525,00 € HT. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

11- **La Compagnie Art R Natif** est exemptée partiellement des frais liés à la location de la salle Paul Garcin, le 24 mars 2016, soit un montant de 510,00 € HT, correspondant à 1 jour de gratuité. Les arrhes versées seront conservées par la Ville.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY